



Transmettre ses vignes : des situations de plus en plus complexes, rarement anticipées

Indivisions qui s'éternisent, parts de GFA sans repreneur, retraite sans successeur, foncier introuvable : les projets existent, mais ils manquent d'un cadre pour aboutir discrètement.

Dans le vignoble champenois, la transmission a longtemps été une affaire de famille, réglée entre générations. Elle se fait aujourd'hui plus difficile. Les héritiers ne sont plus tous exploitants. Les indivisions se prolongent et se tendent. Des porteurs de parts de GFA ou de sociétés d'exploitation souhaitent en sortir, sans trouver de repreneur au sein du groupement. Des vigneronns approchant de la retraite n'ont pas de successeur et hésitent entre céder, louer ou attendre. D'autres, au contraire, voudraient reprendre quelques parcelles, une exploitation voisine ou sécuriser leur approvisionnement, et s'entendent répondre qu'il n'y a rien à vendre.

À ces situations s'ajoute une contrainte propre au vignoble : la discrétion. Un propriétaire qui envisage de céder ne souhaite pas que sa réflexion soit connue de ses voisins, de ses acheteurs de raisins ou de sa famille avant d'en avoir décidé. Une annonce, même anonyme, est vite identifiée. Beaucoup de projets restent en suspens, faute d'un cadre pour les mener sans les exposer.

C'est précisément ce cadre que propose VITACEAE, cabinet indépendant dont le métier est l'intermédiation confidentielle en cessions de vignes, d'exploitations et de

parts de sociétés viticoles. Aucune annonce, aucune diffusion : chaque dossier est d'abord qualifié, valorisé de façon argumentée selon le cru, le lieu-dit, les baux et contrats en cours, puis rapproché d'une contrepartie identifiée dans un réseau structuré d'exploitants, de propriétaires et, lorsque le projet le justifie, de partenaires financiers prêts à laisser la main à l'exploitant.

Le cabinet intervient sur des situations complexes : sortie de GFA, dénouement d'indivision, cession partielle pour préparer une retraite tout en conservant une part de l'exploitation, recherche ciblée de parcelles pour un exploitant qui souhaite s'agrandir. VITACEAE travaille en coordination avec le notaire, l'expert-comptable et les conseils de chaque partie, à qui reviennent les questions juridiques, fiscales et patrimoniales.

L'objectif est constant : que les vignes restent exploitées, que le savoir-faire se transmette et que chaque partie sorte de l'opération dans des conditions équilibrées. Un premier échange, sans engagement, reste strictement confidentiel.

VITACEAE

M&A | TRANSACTIONS VITICOLES PREMIUM
CHAMPAGNE & BOURGOGNE

Philippe PETIT

Tél. 03 26 09 35 85 — contact@vitaceae.fr — www.vitaceae.fr — 8 rue Jules Méline, 51430 Bezannes-Reims
Carte professionnelle CPI 5102 2016 000 014 113 — CCI Marne-Ardennes

